

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 359/02

ÉFAI – 020781 – AFR 27/006/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

GAMBIE

**Bisher al Rawi (h), Irakien
Jamil El Banna (h), Jordanien**

Londres, le 11 décembre 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Bisher al Rawi et de Jamil el Banna. Ces deux hommes sont en effet détenus au secret à Banjul, la capitale du pays, depuis leur arrestation le 8 novembre par des agents de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements). Selon les renseignements recueillis, Jamil El Banna est diabétique et Amnesty International craint qu'il ne dispose pas des médicaments requis par son état de santé et qu'il ne puisse pas recevoir la visite d'un médecin.

Les deux hommes d'affaires, ainsi qu'un de leurs associés, ont été interpellés à leur arrivée à l'aéroport de Banjul. Un quatrième homme, Wahab al Rawi, le frère de Bisher al Rawi, a également été appréhendé. Il était arrivé en Gambie quelques jours plus tôt et il était venu chercher les trois hommes à l'aéroport. Selon certaines sources, il leur a d'abord été dit qu'il s'agissait d'un problème de visa, mais ils ont ensuite été interrogés sur leurs liens supposés avec des groupes « terroristes ». Les quatre hommes, qui vivent tous au Royaume Uni, étaient apparemment venus en Gambie dans un but professionnel, en rapport avec une entreprise de transformation de cacahuètes créée par Wahab al Rawi.

Après un bref interrogatoire dans les locaux du siège de la NIA concernant les raisons de leur venue en Gambie, des enquêteurs américains auraient pris la relève de leurs collègues gambiens et continué à interroger les quatre hommes. Selon les informations recueillies, les hommes ont été détenus dans plusieurs endroits différents. Amnesty International ne connaît pas précisément le lieu actuel de leur détention. Au moins un des hommes aurait été menacé par les enquêteurs et il est possible que l'un d'entre eux ait été blessé au cours de la détention.

Wahab al Rawi et le troisième associé, tous deux de nationalité britannique, ont été libérés aux environs du 5 décembre, sans avoir été inculpés ; ils ont depuis quitté le pays.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Gambie entretient des liens étroits avec le gouvernement des États-Unis. En octobre, les autorités gambiennes ont signé un accord d'impunité avec ce gouvernement, permettant aux États-Unis de soustraire les ressortissants américains accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre à la jurisprudence de la Cour pénale internationale. La Gambie n'a pas encore mis en application de législation spécifique contre le « terrorisme », en réaction aux attentats du 11 septembre 2001 à New York, mais un projet de loi allant dans ce sens a été préparé.

La NIA est dotée de pouvoirs très étendus. Le décret n° 45, qui a instauré la NIA, permet à la police et à l'armée de maintenir des personnes en détention sans procès sur ordre du ministre de l'Intérieur s'« *il considère que l'arrestation et la détention d'une personne sont dans l'intérêt de la sécurité, de la paix et de la stabilité de la Gambie* ». Cette détention sans procès peut durer jusqu'à quatre-vingt dix jours. En outre, le ministre de l'Intérieur est libre de modifier cette durée. Cependant, ce décret enfreint la Constitution du pays et des avocats gambiens l'ont plusieurs fois attaqué en justice avec succès.

Depuis le 11 septembre 2001, Amnesty International a dénoncé à de nombreuses reprises les arrestations arbitraires et les détentions illégales de personnes soupçonnées – bien souvent du simple fait de leur nationalité ou de leur religion – d'entretenir des liens avec Al Qaida.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la détention au secret de Bisher al Rawi et de Jamil el Banna depuis leur arrestation, le 8 novembre dernier ;
- cherchez à obtenir l'assurance que ces hommes ne seront en aucun cas victimes de mauvais traitements et d'actes d'intimidation de la part des enquêteurs gambiens et américains, et que les allégations de mauvais traitements et d'actes d'intimidation feront l'objet d'enquêtes ;
- demandez aux autorités de préciser les motifs de leur arrestation et de leur maintien en détention ;
- demandez, si leur détention est prolongée, qu'ils soient immédiatement autorisés à bénéficier des soins médicaux requis par leur état de santé, ainsi qu'à consulter un avocat et des associations de défense des droits humains ;
- appelez les autorités à les libérer, à moins qu'ils ne soient inculpés dans les plus brefs délais d'une infraction prévue par la loi, sur la base d'éléments de preuve réels.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Alhaji Yahya A.J.J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie

Télégrammes : President Jammeh, Banjul, Gambie

Fax : +220 227 034

Formule d'appel : *Your excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ambassadeur des États-Unis en Gambie

Jackson McDonald
Banjul, Gambie

Télégrammes : Ambassador, US Embassy, Banjul, Gambie

Fax : +220 392 475

Courriers électroniques : ambanjul@gamtel.gm

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

Directeur de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) :

NIA Headquarters
Banjul, Gambie

Télégrammes : Director of the NIA, Banjul, Gambie

Fax : +220 225 562

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

Ministre de la Justice et Procureur général :

Joseph Joof
Department of State for Justice and Attorney's General's
Chambers

Marina Parade

Banjul, Gambie

Télégrammes : Secretary of State, Justice, Banjul, Gambie

Fax : +220 225 352

Formule d'appel : *Dear Secretary of State*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Honourable Babucar Blaise Jagne
Department of State for Foreign Affairs
4 Marina Parade
Banjul, Gambie

Fax : +220 223 578

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis et de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*